



Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.

Regional Commission
of Fisheries of Gulf of Guinea.

COREP

Comision Regional de
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guine.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

**SEPTIEME REUNION
DU COMITE TECHNIQUE**
*Kinshasa (République Démocratique du CONGO),
du 19 au 21 décembre 2013*

Rapport Final



BP 161 Libreville (Gabon), Tél. (00241) 07 10 50 63 – 01 74 16 31 ;
E-mail : sg_corep@yahoo.fr ; info@corep-se.org ; Site : www.corep-se.org

1. La Septième Réunion du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) s'est tenue du 19 au 21 décembre 2013, à l'Hôtel « LUTUS » à Kinshasa, en République Démocratique du Congo.
2. Les Etats Membres de la **COREP** ci-après y ont pris part :
 - La République du **Cameroun** ;
 - La République du **Congo** ;
 - La République Démocratique du **Congo** ;
 - La République **Gabonaise** ;
 - La République Démocratique de **Sao Tomé e Principe**.
3. La République d'Angola et la République de Guinée Equatoriale y ont également participé en qualité d'observateurs.
4. Ont aussi participé en qualité d'invités, les Représentants de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), du Programme ACP FISH II et du Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP.
5. La liste des participants est annexée au présent rapport.
6. La cérémonie d'ouverture, présidée par Monsieur Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la République Démocratique du Congo, Président en exercice de la COREP a été ponctuée par deux interventions.
7. Prenant la parole en premier, le Président du Comité Technique, Monsieur Casimir KOFFI MULUMBA, a adressé, au nom de tous les membres du Comité Technique, ses très sincères remerciements au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Président en exercice de la COREP, pour avoir accepté de présider personnellement la cérémonie d'ouverture des travaux.
8. Il a, ensuite, émis le vœu de voir la réunion aboutir à des recommandations pertinentes susceptibles de renforcer les stratégies de la COREP.
9. Dans son discours d'ouverture, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Président en exercice de la COREP, a exprimé sa profonde gratitude et reconnaissance au Président de la République – Chef de l'Etat, **Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE**, et au Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour l'intérêt qu'ils accordent au renforcement des relations de coopération sous-régionale. Il a ensuite rappelé les principaux actes adoptés au mois de février 2013 par le Conseil des Ministres.

10. Il a exhorté le Comité Technique à examiner soigneusement les propositions envisagées pour les futurs programmes de coopération avec l'Union Européenne et l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD. Aussi, a-t-il demandé au Comité Technique d'offrir toutes les facilités requises ainsi que l'appui nécessaire au Secrétariat Exécutif pour une exécution rationnelle et efficace des programmes et projets découlant du Plan d'Action Stratégique.
11. Enfin, il a déclaré ouverts les travaux de la Septième Réunion du Comité Technique de la COREP.
12. Après la cérémonie d'ouverture, le Secrétaire Exécutif de la COREP, Monsieur Emile ESSEMA, a procédé à la remise officielle de la Fiche « *Economie et Pêche en République Démocratique du Congo* », élaborée dans le cadre du Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP, intitulé « *Appui à la gouvernance des pêches dans la région de la COREP pour une meilleure contribution des pêches aux objectifs macroéconomiques nationaux et régionaux* ».
13. Dans son mot de circonstance, il a indiqué que ladite fiche a été conçue dans l'optique de mettre à la disposition de l'Autorité Ministérielle des informations utiles devant lui permettre d'informer, au mieux, les Hautes Autorités du pays, ses collègues du Gouvernement et les partenaires au développement sur l'ampleur accrue que revêt le secteur des pêches et de l'aquaculture pour l'économie congolaise.
14. A cet effet, l'analyse des données en poids et en valeur sur les dix premières espèces de la pêche artisanale maritime et jugées les plus contributives au chiffre d'affaires indique la production moyenne à 4 285 tonnes par an, une rente halieutique moyenne annuelle de 4,2\$US, soit une valeur potentielle des ressources estimée à près de 52,5 millions de \$US, hypothèse théorique d'une valeur d'escompte de 8%.
15. Les travaux proprement dits ont débuté par la mise en place du Bureau composé comme suit :
 - Président : Casimir KOFFI MULUMBA (République Démocratique du Congo) ;
 - Vice Président : BELAL Emma (Cameroun);
 - Rapporteurs : Maria de Lourdes GASPARD BENTO SARDINHA (Angola) et Gervasio do ROSARIO (Sao Tomé e Príncipe) ;
 - Secrétariat : Secrétariat Exécutif de la COREP.
16. Après examen, l'ordre du jour comprenant les points suivants a été adopté :
 - a) **Remise officielle de la fiche « Economie et Pêche en République Démocratique du Congo »**

- b) Election du Bureau**
- c) Rapport du Secrétariat Exécutif de la COREP**
- d) Bilan du Programme ACP FISH II et perspectives pour le Programme ACP FISH III**
- e) Approbation du logo de la COREP**
- f) Bilan du Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP et perspectives pour un second programme**
- g) Présentation du site web de la COREP**
- h) Note-synthèse des travaux de la VIIème Réunion du Comité Technique (Projets de Recommandations à adresser au Conseil des Ministres)**
- i) Divers**
- j) Examen et adoption du rapport de la Septième Réunion du Comité Technique**
- k) Clôture de la Septième Réunion du Comité Technique.**

17. Le Secrétariat Exécutif de la COREP a procédé à la présentation de son rapport comprenant les six points suivants :

- *Mise en œuvre des conclusions de la VIème Réunion du Comité Technique et de la VIIIème Session Ordinaire du Conseil des Ministres ;*
- *Acquittement de la contribution statutaire 2013 et apurement des arriérés par Etat Membre ;*
- *Bilan du Programme de travail 2013 ;*
- *Niveau d'exécution des projets par les consultants nationaux ;*
- *Arrangements pour la nomination et la désignation des membres du Comité Technique, du Sous-Comité Scientifique, des Experts Nationaux et des Points Focaux ;*
- *Annulation de la 2ème Réunion du Sous-Comité Scientifique.*

18. A l'issue des débats, il convient de retenir ce qui suit :

- Les membres du Comité Technique ont été invités à s'impliquer dans le suivi du paiement des contributions statutaires, depuis l'inscription au budget jusqu'au décaissement, étant donné que ces contributions sont indispensables au bon fonctionnement de la Commission et à la réalisation des actions concrètes dans les pays membres ;

- Il a été proposé au Secrétariat Exécutif de mettre à contribution le Président en exercice pour sensibiliser les pays à honorer leurs engagements vis-à-vis de la COREP ;
- L'Angola et la Guinée Equatoriale ont été encouragés à poursuivre leurs efforts en vue de leur adhésion à la Convention de la COREP ;
- Il a été recommandé au Secrétariat Exécutif de présenter le bilan du programme de travail sous forme de tableau faisant ressortir clairement le coût des différentes activités réalisées, les intervenants et les principales raisons ayant empêché l'exécution de certains projets ;
- Il a été recommandé aux pays membres et au Secrétariat Exécutif d'être plus regardant dans le choix des consultants nationaux, de sorte que les profils des candidats retenus soient conformes aux termes de références (TDRs) ;
- A ce sujet, il a été proposé la confection d'un répertoire régional des experts dans les différents domaines de la pêche et de l'aquaculture ;
- Ayant pris acte de la léthargie du Sous-Comité Scientifique, le Comité Technique a formulé une recommandation en vue de sa dynamisation.

19. Monsieur Oumarou NJIFONJOU, Coordonnateur Régional du Programme ACP FISH II pour l'Afrique Centrale, a présenté le bilan dudit programme ainsi que les perspectives pour le Programme ACP FISH III. Le Programme ACP FISH II a été financé par le 9^e Fonds Européen de Développement (FED) avec un budget de 30 millions d'euros. Pour l'Afrique Centrale, il couvre 8 pays, à savoir : la République Gabonaise, Sao Tome et Principe, la Guinée Equatoriale, le Congo, la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine (RCA), le Tchad et le Cameroun. L'Angola a également bénéficié de quelques réalisations du Programme en Afrique centrale. Opérationnel depuis juin 2009, pour une période de 4 ans et demi, le Programme s'est achevé le 27 novembre 2013.

20. Trente-quatre (34) projets avaient été identifiés dont sept (7) projets dans le premier Devis Programme (DP1) et vingt-sept (27) projets dans le 2e Devis Programme (DP2). Cependant, seulement trente-deux (32) projets ont été exécutés. Les résultats atteints par les activités du Programme concernent les 5 composantes que sont :

- l'amélioration des politiques de la pêche et des plans de gestion aux niveaux régional et national;
- le renforcement des capacités en matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches;
- le renforcement des stratégies et des initiatives en matière de recherche aux niveaux national et régional;
- le développement des cadres réglementaires des investissements dans le secteur privé;
- l'amélioration du partage des connaissances relatives à la gestion de la pêche.

21. Deux projets ont été annulés, notamment le projet «*Assistance technique pour l'identification des zones et la construction des dispositifs de concentration de poissons (DCP) pour la Guinée Equatoriale*» et le projet «*Evaluation du cadre juridique régissant les investissements privés dans le secteur des pêches des pays de la zone COREP*». Bien que deux projets aient été annulés, le budget a connu un taux d'exécution de 89%. Le reliquat total est de 341 763 € en Afrique Centrale. Ce reliquat pris pour l'ensemble des régions est de l'ordre de 2 500 000 €.
22. Les pays ont été invités à mettre en œuvre les résultats du Programme ACP FISH II, notamment : les politiques formulées, les plans d'aménagement élaborés, les plans d'action proposés et les études réalisées. Ils ont également sollicité la mise en place d'un Programme ACP FISH III.
23. Le Secrétariat Exécutif a présenté le projet de logo de la COREP. Les Membres du Comité Technique ont adopté ce projet, moyennant les modifications suivantes :
- La suppression de la mention « Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée » qui n'est faite que dans une seule langue de la Commission ;
 - La suppression de la ligne reliant l'Angola à Sao Tomé e Príncipe ;
 - Le respect de la localisation des différents pays membres de la Commission.
24. La Coordinatrice du Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP, Madame Guylène NKOANE NDOUTOUME, a présenté le bilan dudit programme ainsi que les perspectives pour un second programme PAF/NEPAD. Ce Programme, intitulé «Appui au renforcement des actions en faveur de la bonne gouvernance des pêches dans la zone COREP pour une meilleure contribution des pêches aux objectifs macroéconomiques nationaux et régionaux », a été financé par l'Agence du NEPAD, à hauteur de 600 000 £ pour une durée de 2 ans (juillet 2011-juin 2013). Il a été prolongé de neuf (9) mois, soit jusqu'en fin mars 2014.
25. Il s'articule autour de trois (3) composantes :
- Composante 1 : Suivi et évaluation du potentiel halieutique ;
 - Composante 2 : Gouvernance régionale ;
 - Composante 3 : Gouvernance et réformes institutionnelles.

Il comporte un volet supplémentaire sur le renforcement des capacités des femmes du secteur pêche.

26. Les principaux produits du programme sont :
- Une étude comparative des législations des pêches des Etats Membres de la COREP ;
 - Un projet de convention relative à la Détermination des Conditions Minimales d'Accès, d'Exploitation et de Commerce des Ressources Halieutiques à l'intérieur des zones maritimes sous juridiction des Etats

Membres de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;

- Un document de projet d'observatoire économique des pêches au sein de la COREP ;
- Un état des lieux de la capacité de pêche et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN) dans la zone COREP ;
- Un plan d'action régional de gestion des capacités de pêche ;
- Un plan d'action régional de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

27. La période de prolongation permettra :

- D'éditer le manuel des procédures de Suivi, Contrôle et Surveillance, élaboré dans le cadre du Programme ACP Fish II ;
- De mener des démarches pour la mise en place d'un Programme PAF/NEPAD/COREP II.

28. Le second Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP devra permettre de :

- Pérenniser les acquis du premier Programme (mise en œuvre des plans d'action proposés, mise en place de l'observatoire régional des pêches) ;
- Terminer les activités non-achevées du premier Programme (forum scientifique régional, renforcement des capacités des acteurs) ;
- Stimuler le développement responsable et durable de l'aquaculture ;
- Exploiter de manière significative les dotations des pêches continentales de la région.

29. Monsieur Arnold Sosthène ONDO, Agent chargé de la communication au Secrétariat Exécutif de la COREP, a fait un exposé sur la stratégie d'information et de communication de la COREP et a présenté le site web de la COREP.

30. Pour une bonne gestion du site web de la COREP, il a recommandé :

- Que les Etats Membres s'impliquent de manière efficace pour faciliter la collecte permanente des informations et des données sur les pêches et l'aquaculture qui doivent alimenter le site ;
- Que les capacités du webmaster et des Points Focaux soient renforcées en matière de développement et d'animation du site.

31. A la suite des débats, des propositions ont été émises et concernent :

- L'ajout d'un onglet (item) consacré aux professionnels du secteur des pêches et de l'aquaculture ;
- L'ajout d'un onglet (item) consacré aux informations sur le marché des produits de pêche de la sous-région ;
- L'ajout d'un onglet (item) sur les questions/réponses ;
- L'ajout de liens vers d'autres sites pertinents ;
- Les possibilités de déplacement du webmaster dans les pays membres de la COREP.

32. Au titre des divers, le Secrétariat Exécutif a fait part aux Membres du Comité Technique de trois (3) dossiers dont ils doivent assurer le suivi. Il s'agit :

- Du voyage d'études et d'échange d'expérience en matière d'aquaculture continentale qui sera organisé au Bénin, en avril 2014, sur financement de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) ;
- De la Deuxième Conférence des Ministres Africains des Pêches et de l'Aquaculture (CMAPA II) qui se tiendra en Afrique du Sud, en mars 2014 ;
- De la mise en œuvre du Plan d'Aménagement Régional (PAR) des stocks partagés des sardinelles, qui concerne quatre (4) pays membres : Angola, République Démocratique du Congo, Congo et Gabon.

33. Au terme des travaux, les Membres du Comité Technique ont adopté les recommandations suivantes :

a) A l'attention des Membres du Conseil des Ministres :

- *Revoir la composition du Sous-Comité Scientifique, par la désignation des chercheurs et scientifiques disponibles conformément à la Convention révisée de la COREP.*
- *Mettre en œuvre les résultats du Programme ACP FISH II, notamment : les politiques formulées, les plans d'aménagement élaborés, les plans d'action proposés et les études réalisées.*

b) A l'attention du Président en exercice de la COREP :

- *Sensibiliser le Secrétaire Général de la CEEAC sur l'importance de la participation massive et active des pays de l'Afrique Centrale à la Deuxième Conférence des Ministres Africains des Pêches et de l'Aquaculture (CMAPA II), et sur la mobilisation des ressources nécessaires à cet effet.*

c) A l'attention des Membres du Comité Technique :

- *S'impliquer dans le suivi de tout le processus de mobilisation des contributions statutaires, depuis l'inscription au budget jusqu'au décaissement des fonds par leurs pays respectifs, ces contributions étant indispensables au bon fonctionnement de la Commission et à la réalisation des actions concrètes dans les pays membres.*

d) A l'attention du Secrétariat Exécutif :

- *Mettre à contribution le Président en exercice pour sensibiliser les pays à honorer leurs engagements vis-à-vis de la COREP.*

- *Recruter les consultants par voie d'appel d'offres et établir un répertoire régional des experts dans les différents domaines de la pêche et de l'aquaculture.*
- *Poursuivre les négociations avec l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD jusqu'à la mise en place effective d'un second Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP.*
- *Veiller, dans les limites de ses moyens, à la traduction des documents dans toutes les langues de la COREP.*
- *Saisir les autorités des pays membres sur le non-respect des engagements contractuels par certains consultants nationaux vis-à-vis de la COREP.*

34. La date et le lieu de la VIII^{ème} Réunion du Comité Technique seront communiqués après concertation du Secrétariat Exécutif avec le Président en exercice.

35. Les Membres du Comité Technique ont adressé une motion de remerciement et de profonde gratitude à l'endroit du Gouvernement et du Peuple congolais, pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour les excellentes conditions de travail mises à leur disposition.

36. Les Membres du Comité Technique ont adopté le rapport des travaux.

37. Monsieur Casimir KOFFI MULUMBA, Président du Comité Technique, a procédé, au nom de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Président en exercice de la COREP, à la clôture des travaux de la Septième Réunion du Comité Technique de la COREP.

Fait à Kinshasa, le 21 décembre 2013

LE RAPPORTEUR



Gervasio do ROSARIO

LE PRESIDENT



Casimir KOFFI MULUMBA

ANNEXES

MOTION DE REMERCIEMENTS

Nous, Membres du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), participants à la Septième Réunion tenue à Kinshasa en République Démocratique du Congo, du 19 au 21 décembre 2013 à l'HÔTEL « LUNTU », exprimons nos sentiments de profonde gratitude à l'endroit du Gouvernement et du peuple congolais pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Kinshasa, ainsi qu'aux conditions de travail mises à notre disposition et qui ont permis le bon déroulement de notre réunion.

Fait à Kinshasa, le 21 décembre 2013

LES PARTICIPANTS



Commission Régionale des
Pêches
du Golfe de Guinée

Regional Commission

COREP

Comisión Regional de
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guine

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

**DECISION N° 007/DEC/COM/13
PORTANT ADOPTION DU LOGO DE LA COMMISSION REGIONALE
DES PECHES DU GOLFE DE GUINEE (COREP)**

LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP)

Vu la Convention révisée relative au développement régional des pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en son article 15, paragraphe 3 ;

Se référant aux Conclusions de la Première, Troisième, Quatrième, Cinquième et Septième Réunions du Comité Technique de la COREP tenues respectivement à Douala en République du Cameroun les 2 et 3 septembre 2010, à Libreville en République Gabonaise les 27 et 28 mars 2012, à Pointe-Noire en République du Congo les 6 et 7 juin 2012, à Sao Tomé en République Démocratique de Sao Tomé e Principe les 12 et 13 décembre 2012 et à Kinshasa en République Démocratique du Congo, du 19 au 21 décembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1er : Est adopté le logo de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée.

Article 2 : Les principaux éléments constitutifs du logo de la COREP sont les suivants :

- Une carte de l'Afrique sur laquelle sont représentés les Etats Membres de la COREP ;
- Un demi-cercle recouvrant la carte de l'Afrique, symbole de l'entente entre les différents Etats Membres de la COREP ;
- Une bande en couleur bleu et portant l'inscription « COREP », évocation d'une embarcation de pêche ;
- Un plan d'eau dans lequel figurent quatre poissons, indiquant le centre d'intérêt de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, et des lignes ondulées donnant l'image des vagues.

Article 3 : Le Secrétaire Exécutif de la COREP est chargé de l'exécution de la présente Décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 21 décembre 2013.

Pour le Conseil des Ministres,
Le Président en exercice


Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA





Commission Régionale des
Pêches
du Golfe de Guinée.

Regional Commission

COREP

Comision Regional de
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guine.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

SEPTIEME REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE LA COREP

=KINSHASA (RD CONGO), 19-21 DECEMBRE 2013=

**DISCOURS D'OUVERTURE
DU PRESIDENT EN EXERCICE**

Monsieur le Secrétaire Général de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, CEEAC ;

Monsieur le Représentant Résident de la FAO ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, COREP ;

Mesdames et Messieurs, Membres du Comité Technique de la COREP;

Monsieur le Président du Sous-Comité Scientifique de la COREP ;

Distingués Invités ;

Mesdames et Messieurs.

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole, au nom de tous les Membres du Conseil des Ministres de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, à cette cérémonie d'ouverture des travaux de la Septième Réunion du Comité Technique de notre organisation de coopération sous-régionale dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

Au nom de tous mes Collègues, Membres du Conseil des Ministres de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, je voudrais d'abord exprimer notre profonde gratitude et reconnaissance au Président de la République – Chef de l'Etat, **Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE**, et au Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour l'intérêt qu'ils accordent au renforcement des relations de coopération sous-régionale ainsi qu'à la mobilisation et à la mise en commun des moyens dont disposent nos pays de l'Afrique Centrale pour gérer, au mieux, nos ressources halieutiques afin de sortir nos populations de la pauvreté et de leur garantir une sécurité alimentaire et nutritionnelle tant souhaitée.

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, COREP ;

Mesdames et Messieurs, Membres du Comité Technique de la COREP.

Il me paraît nécessaire de rappeler, avant tout, que les conclusions de votre dernière réunion, tenue ici à Kinshasa en février, avaient amené le Conseil des Ministres à adopter quatorze (14) actes dont je ne citerai que quelques uns, à savoir :

- La Décision portant adoption du Programme de travail du Secrétariat Exécutif de la COREP, au titre de l'exercice 2013 ;
- La Décision portant adoption d'un nouvel organigramme du Secrétariat Exécutif ;
- La Recommandation donnant mandat au Président du Conseil des Ministres et au Secrétariat Exécutif de la COREP de négocier auprès de l'Agence du NEPAD un nouveau programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP ;
- La Recommandation donnant mandat au Président du Conseil des Ministres et au Secrétariat Exécutif de la COREP de négocier auprès de l'Union Européenne le Programme ACP FISH III ;
- La Résolution relative à l'établissement annuel d'un état des lieux des pêcheries et de l'aquaculture de la zone COREP ;
- La Résolution relative à l'organisation d'une Session Extraordinaire du Conseil des Ministres ;

- La Résolution relative au recrutement d'un Administrateur des Ressources Humaines, Financières et de la Logistique.

Au regard des questions inscrites à l'ordre du jour, je suis heureux de constater que le Secrétariat Exécutif compte faire le point sur le niveau d'exécution des activités qui lui ont été assignées. A ce sujet, il appartient au Comité Technique d'examiner soigneusement les propositions envisagées pour les futurs programmes de coopération avec l'Union Européenne, dans le cadre d'un éventuel Programme ACP FISH III, et avec l'Agence de Coordination et de Planification du NEPAD, dans la perspective d'un futur Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP.

De même, je ne peux que me réjouir de voir notre organisation dotée d'un site web dont l'efficacité et la survie dépend étroitement de l'implication de tous les Etats Membres, plus spécifiquement, des Membres du Comité Technique qui ont la charge de veiller au travail attendu des Points Focaux.

Mesdames et Messieurs, Membres du Comité Technique de la COREP.

C'est ici l'occasion, pour moi, de vous recommander la relecture de la Convention, plus précisément l'article 7 qui vous prescrit la coordination et la supervision des activités de la COREP ainsi que la préparation, en période d'intersession, des décisions et autres actes à soumettre à la signature du Président en exercice.

Cette haute responsabilité vous invite, d'une manière tacite, à offrir toutes les facilités requises ainsi que l'appui nécessaire au Secrétariat Exécutif pour une exécution rationnelle et efficace des programmes et projets découlant du Plan d'Action Stratégique.

Pour terminer, Madame et Messieurs Membres du Comité Technique, permettez-moi de formuler le vœu de voir vos travaux se dérouler dans un climat de parfaite harmonie, de cordialité et de fraternité afin d'aboutir aux résultats très attendus par le Conseil.

Vive la coopération sous-régionale,

Vive la CEEAC,

Vive la COREP,

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de Septième Réunion du Comité Technique de la COREP.

Je vous remercie.

SEPTIÈME RÉUNION DU COMITE
TECHNIQUE DE LA COREP

Kinshasa

Liste des participants

N°	Noms et Prénoms	Fonction / Pays/ Structure	Contact (Tél, Email)
1	Maria de Lourdes GASPAR BENTO SARDINHA	Directrice Nationale des Pêches et Protection des Ressources Halieutique ANGOLA	Tél : (00244) 917 487 687 E-mail : mdlsardinha@gmail.com
2	Luyeye NKOSI	Directeur Général IPA ANGOLA	Tél : (00244) 923 508 201 Email : luyeyenkosi60@hotmail.com
3	Emma BELAL	Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques / CAMEROUN	Tél : (00237) 99 59 56 89 E-mail : belalemma@yahoo.fr
4	D^r. Salvador NGOANDE	Secrétaire Exécutif de la CDPM CAMEROUN	Adresse Postale : 1846 Douala ☎ : (00237) 99 99 04 72 / 33 42 46 24 E-mail : sango_cam@yahoo.fr
5	Jean Pierre YOBARD MPOUSSA	Directeur Général de la Pêche Maritime CONGO	Adresse Postale : 1650 Brazzaville ☎ : (00242) 06 954 96 81 E-mail : yobard_jp@yahoo.fr
6	Daniel AMBOULOU	Conseiller à l'Aquaculture CONGO	☎ : (00242) 06 67 62 359 E-mail : dany_amboulou@yahoo.fr
7	Casimir KOFFI MULUMBA	Chef de Division Surveillance RD CONGO	Adresse Postale : ☎ : (00243) E-mail : easykoffi@yahoo.fr
8	Alphonse NYANYA ALO	Conseiller Ministre RD CONGO	☎ : (00243) 810 25 21 38 / 994 93 80 09 E-mail : alphonsenyanyaalo@gmail.com
9	Pulchérie MENGUE M'ADZABA	Directrice de Pêche Industrielle GABON	☎ : (00241) 04 41 16 43 Fax : (00241) 76 46 02 E-mail : pulednam@yahoo.fr
10	Andrés NDONG MICHA	Directeur Général de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture GUINEE EQUATORIALE	☎ : (00240) 222 274 215 E-mail : andresndongmicha@yahoo.es
11	Gervásio do ROSÁRIO	Conseiller à la Direction des Pêches SAO TOME E PRINCIPE	☎ : (00239) E-mail : gerva4@yahoo.com.br
12	D^r Manuel Jorge CARVALHO do RIO	Président de l'OGN MARAPA SAO TOME E PRINCIPE	☎ : (00239) 22 22 792/99 06 082 E-mail : jorgecarvrio@hotmail.com

N°	Noms et Prénoms	Fonction / Pays/ Structure	Contact (Tél, Email)
13	Oumarou NJIFONJOU	Coordonnateur ACPFISH II	Tél : (00241) 04 19 96 89 E-mail : O.njifonjou@acpfich2-eu.org
14	Aurélien MOFOUMA	Représentant CEEAC	☎ : (00241) 04 17 14 88 E-mail : mofouma@gmail.com
15	Emmanuel SABUNI ASEREKA	Administrateur COREP	Tél : (00241) 07 38 34 01 /05 86 26 12 E-mail : issaske@yahoo.fr
16	Arnold Sosthèe ONDO	Responsable Communication COREP	Email : ondoarns@yahoo.fr
17	Emile ESSEMA	Secrétaire Exécutif COREP	Adresse Postale : 161 Libreville /Gabon ☎ : (00241) 07 06 23 64 E-mail : essemile@yahoo.fr
18	Flore WORA	Administrateur COREP	☎ : (00241) 07 91 52 63/ 06 20 43 99 E-mail : wora.flore@yahoo.fr
19	Marcelle Guylène NKOANE NDOUTOUME	Coordinatrice du Programme PAF/NEPAD -COREP	Adresse Postale : 161 Libreville/Gabon ☎ : (00241) 03 08 38 21/ 07 31 32 99 E-mail : ndoutoume2@yahoo.fr
20	Solange MOUNGONGA	Secrétaire Comptable COREP	Adresse Postale : 161 Libreville /Gabon ☎ : (00241) 07 84 62 41 E-mail : solangelydiem@yahoo.fr
21	Bernadette AYITO NZE	Assistante d'Administration COREP	Adresse Postale : 161 Libreville/Gabon ☎ : (00241) 07 90 28 02/ 06 62 21 58 E-mail : bernadethpath01@yahoo.fr
22	Lomema TAKOY	Professeur UNIKIN RDC	☎ : (00243) 99 99 16 739 E-mail : takoyll@yahoo.fr
23	Siomara VIEGAS épse. Le ROUX	Interprète FLATELA	Email : siomara.viegas@flatela.com